

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-35

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BOURG DE VISA, BRASSAC, CASTELMAYRAN, GRISOLLES, LABARTHE, LAGUEPIE, MANSONVILLE, MARIGNAC, MOLIERES, MONBEQUI, PERVILLE, REALVILLE, SAINT AIGNAN, SAINT NAZAIRE DE VALENTANE, TOUFFAILLES, VILLEMADÉ et COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEES DE L'AVEYRON,
- 2) BARDIGUES, CORBARIEU,
- 3) VALEILLES

—

## **I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

## **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

**1) GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

**2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

**3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

### **4) CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

### III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

#### GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

#### NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) CASTELMAYRAN</b> Travaux de sécurité à l'église Sain Maffre	4 615	4 615	-	18 %	<u>830 €</u>
<b>2) LABARTHE</b> Travaux de recouverture de l'église de NEVEGES <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09.06.08. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 321 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.	22 821	15 500	7 321	39 %	<u>6 045 €</u>
<b>3) LAGUEPIE</b> Restauration de la maison de la rue du Viaur <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21.03.08. En application du règlement financier, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 13 671 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.	29 171	15 500	13 671	18 %	<u>2 790 €</u>
<b>4) MANSONVILLE</b> Electrification des cloches de l'église - Travaux complémentaires <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24.06.08.	2 127	2 127	-	45 %	<u>957 €</u>
<b>5) MOLIERES</b> Restauration des façades ouest et nord de l'église <u>Observation</u> : En application du règlement financier, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.	44 556	15 500	29 056	18 %	<u>2 790 €</u>
<b>6) REALVILLE</b> Rénovation des vitraux de l'église de Saint Martin de Lastours <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.04.08	6 600	6 600	-	18 %	<u>1 188 €</u>
<b>7) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE</b> Aménagement du chœur de l'église de Saint Sernin	6 585	6 585	-	31,20 %	<u>2 054 €</u>
<b>8) TOUFFAILLES</b> Restauration et agrandissement du mur du cimetière de l'église Saint Christophe <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.02.08.	8 163	8 163	-	31.20 %	<u>2 546 €</u>

## 2EME TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>9) BRASSAC</b> Réfection des toitures de la mairie	19 796	4 296	-	45 %	<u>1 933 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 4 296 €HT					
<b>10) MARIGNAC</b> Aménagement du logement de l'école	53 307	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>11) MONBEQUI</b> Réfection de la toiture des sa- cristies et de l'accès au clocher	37 750	15 500	-	36 %	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.11.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>12) MONBEQUI</b> Réfection des toitures de l'église (nef et chapelles)	37 750	15 500	-	36 %	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.11.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>13) PERVILLE</b> Grosses réparations à un bâti- ment communal	31 519	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 23.07.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>14) SAINT AIGNAN</b> Travaux de grosses réparations à la poste	29 123	13 623	-	31.20 %	<u>4 250 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21.05.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 13 623 €HT					
<b>15) SAINT AIGNAN</b> Restauration du mur du cimetière	41 925	15 500	-	31.20 %	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>16) VILLEMADE</b> Restauration de la toiture du bâtiment du presbytère et de l'ancienne poste	24 839	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21.05.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

## NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>17) BOURG DE VISA</b> Restauration de la halle style Balthard - 2ème tranche	155 094	155 094	forfait	<b><u>31 020 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3/2007 ou 4 <sup>ème</sup> programme validé en CP du 23.07.07.				
<b>18) Communauté de Com- munes TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON</b> Aménagement d'un espace socio-culturel au Sacré Coeur à Montricoux	1 400 000	740 785	15 %	<b><u>111 118 €* </u></b>
<u>Observation</u> : * <b>Cette subvention sera versée en annuités.</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Année 2/phase 1, validé en CP du 27.02.06, qui prévoit une aide globale de 166 980 € calculée au taux de 15 % sur une dépense subventionnable totale de 1 113 200 € HT. A ce jour, une aide de 55 862 € a déjà été accordée lors de la CP du 30.06.08 au titre des travaux de la médiathèque (dossier référencé CUL/03452BIBA/08) située en rez-de-chaussée du bâtiment du Sacré-Coeur.				
<b>19) GRISOLLES</b> Réaménagement de l'espace socio-culturel - 2 <sup>ème</sup> tranche	429 000	429 000	forfait	<b><u>50 000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.07.04. Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais - Année 1, validé en CP du 12.12.05.				

## ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES

### NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
<b>20) BARDIGUES</b> Travaux d'accessibilité aux quatre logements locatifs	42 560	17 500	25 060	12 %	<b><u>2 100 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					
<b>21) CORBARIEU</b> Accès au groupe scolaire pour les personnes handicapées	17 619	17 500	-	18 %	<b><u>3 150 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.06.08.					

## AMENAGEMENT DE MAIRIES

### NOUVELLE DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
22) VALEILLES Aménagement du 1er étage de la mairie	43 248	15 500	27 748	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					

**TOTAL 147 644 €**

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2008 .....	<b>775 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>97 648 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>147 644 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour .....	<b>245 292 €</b>
Disponible .....	<b>529 708 €</b>

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juillet 2008**

CP 08/07-35

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**  
**1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**  
**2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**  
**3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**  
**4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BOURG DE VISA, BRASSAC, CASTELMAYRAN, GRISOLLES, LABARTHE,  
LAGUEPIE, MANSONVILLE, MARIGNAC, MOLIERES, MONBEQUI, PERVILLE,  
REALVILLE, SAINT AIGNAN, SAINT NAZAIRE DE VALENTANE,  
TOUFFAILLES, VILLEMADE et COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES  
ET VALLEES DE L'AVEYRON,  
2) BARDIGUES, CORBARIEU,  
3) VALEILLES

—  
**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation  
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

— Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 147 644 €:

## GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

*nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) CASTELMAYRAN</b> Travaux de sécurité à l'église Sain Maffre	4 615	4 615	-	18 %	<u>830 €</u>
<b>2) LABARTHE</b> Travaux de recouverture de l'église de NEVEGES	22 821	15 500	7 321	39 %	<u>6 045 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 09.06.08. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtee à 7 321 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					
<b>3) LAGUEPIE</b> Restauration de la maison de la rue du Viaur	29 171	15 500	13 671	18 %	<u>2 790 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 21.03.08. En application du règlement financier, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtee à 13 671 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					
<b>4) MANSONVILLE</b> Electrification des cloches de l'église - Travaux complémentaires	2 127	2 127	-	45 %	<u>957 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 24.06.08					
<b>5) MOLIERES</b> Restauration des façades ouest et nord de l'église	44 556	15 500	29 056	18 %	<u>2 790 €</u>
<i>Observation</i> : En application du règlement financier, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					
<b>6) REALVILLE</b> Rénovation des vitraux de l'église de Saint Martin de Lastours	6 600	6 600	-	18 %	<u>1 188 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 30.04.08					
<b>7) SAINT NAZAIRE DE VALENTANE</b> Aménagement du chœur de l'église de Saint Sernin	6 585	6 585	-	31,20 %	<u>2 054 €</u>
<b>8) TOUFFAILLES</b> Restauration et agrandissement du mur du cimetière de l'église Saint Christophe	8 163	8 163	-	31.20 %	<u>2 546 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 12.02.08.					

### *2eme tranches*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>9) BRASSAC</b> Réfection des toitures de la mairie	19 796	4 296	-	45 %	<u>1 933 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 4 296 €HT					

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>10) MARIGNAC</b> Aménagement du logement de l'école	53 307	15 500	-	54 %	<u>8 370 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>11) MONBEQUI</b> Réfection de la toiture des sacristies et de l'accès au clocher	37 750	15 500	-	36 %	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.11.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>12) MONBEQUI</b> Réfection des toitures de l'église (nef et chapelles)	37 750	15 500	-	36 %	<u>5 580 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.11.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>13) PERVILLE</b> Grosses réparations à un bâtiment communal	31 519	15 500	-	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 23.07.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>14) SAINT AIGNAN</b> Travaux de grosses réparations à la poste	29 123	13 623	-	31.20 %	<u>4 250 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21.05.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 13 623 €HT					
<b>15) SAINT AIGNAN</b> Restauration du mur du cimetière	41 925	15 500	-	31.20 %	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 16.04.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					
<b>16) VILLEMADE</b> Restauration de la toiture du bâtiment du presbytère et de l'ancienne poste	24 839	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21.05.07 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT					

*nouvelles demandes présentées dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>17) BOURG DE VISA</b> Restauration de la halle style Balthard - 2ème tranche	155 094	155 094	forfait	<u>31 020 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3/2007 ou 4 <sup>ème</sup> programme validé en CP du 23.07.07.				

<b>18) Communauté de Communes TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON</b> Aménagement d'un espace socio-culturel au Sacré Coeur à Montricoux	1 400 000	740 785	15 %	<b><u>111 118 €*</u></b>
<u>Observation</u> : * Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Année 2/phase 1, validé en CP du 27.02.06, qui prévoit une aide globale de 166 980 € calculée au taux de 15 % sur une dépense subventionnable totale de 1 113 200 € HT. A ce jour, une aide de 55 862 € a déjà été accordée lors de la CP du 30.06.08 au titre des travaux de la médiathèque (dossier référencé CUL/03452BIBA/08) située en rez-de-chaussée du bâtiment du Sacré-Coeur.				
<b>19) GRISOLLES</b> Réaménagement de l'espace socio-culturel - 2 <sup>ème</sup> tranche	429 000	429 000	forfait	<b><u>50 000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.07.04. Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais - Année 1, validé en CP du 12.12.05.				

### ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES

*nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
<b>20) BARDIGUES</b> Travaux d'accessibilité aux quatre logements locatifs	42 560	17 500	25 060	12 %	<b><u>2 100 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					
<b>21) CORBARIEU</b> Accès au groupe scolaire pour les personnes handicapées	17 619	17 500	-	18 %	<b><u>3 150 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.06.08.					

### AMENAGEMENT DE MAIRIES

*nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>22) VALEILLES</b> Aménagement du 1er étage de la mairie	43 248	15 500	27 748	45 %	<b><u>6 975 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2009.					

**TOTAL 147 644 €**

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,